

DOSSIER DE PRESSE

Un nouveau service médical d'urgence au cœur de l'aéroport Roland Garros

Mardi 20 octobre 2026



Contacts Presse

ARS La Réunion : 0692 65 48 66 | ars-reunion-communication@ars.sante.fr

CHU de La Réunion : 0692 67 65 44 | frederique.boyer@chu-reunion.fr

Aéroport Roland-Garros : 0692 59 43 35 / 0692 64 04 40 |

communication@reunion.aeroport.fr

Communiqué de presse

Un nouveau service médical au cœur de l'aéroport Roland Garros

L'Agence Régionale de Santé La Réunion, le CHU de La Réunion et l'Aéroport Roland-Garros signent, ce mardi 20 octobre 2026, une convention pour organiser la mise en place d'un nouveau Service Médical d'urgence au sein de l'aéroport. Ce dispositif vise à renforcer la prise en charge médicale des voyageurs et des personnels de l'aéroport, tout en renforçant la sécurité sanitaire aux frontières.

Une réponse médicale adaptée aux besoins de l'aéroport

La Réunion occupe une position stratégique au cœur de l'océan Indien. Principal point d'entrée du territoire, l'aéroport Roland Garros accueille chaque année près de 3 millions de voyageurs.

Le Service Médical d'urgence aéroportuaire interviendra auprès des voyageurs, des usagers et des personnels de l'aéroport, aux heures d'ouverture de l'aéroport. Il **assurera deux missions complémentaires** :

- **La prise en charge médicale sur place** : premiers soins, consultations et prise en charge initiale des urgences médicales, en coordination avec le SAMU 974 lorsque la situation le nécessite.
- **L'appui à la sécurité sanitaire aux frontières** : à la demande de l'ARS, participation à l'évaluation médicale des voyageurs, à l'identification des situations sanitaires à risque, à la détection précoce des menaces émergentes et à la gestion des alertes sanitaires.

Un partenariat au service de la santé et de la sécurité sanitaire

La convention signée ce 20 octobre entre les trois partenaires précise les engagements de chacun :

- **L'Aéroport Roland Garros** assure l'organisation et le fonctionnement du service,
- **le CHU de La Réunion** apporte son expertise et son encadrement médical,
- **l'ARS La Réunion** veille à la coordination stratégique et à l'articulation du dispositif avec les missions de sécurité sanitaire.

La mise en place de ce nouveau service contribuera à renforcer la préparation de l'aéroport face aux situations sanitaires exceptionnelles et à mieux protéger les voyageurs, les personnels de la plateforme et la population réunionnaise.

La mise en œuvre opérationnelle sera progressive, selon les modalités définies entre les partenaires.

POURQUOI UN SERVICE MEDICAL D'URGENCE ?

Chaque jour, l'aéroport Roland Garros accueille des voyageurs en provenance ou à destination de l'Europe, de l'Afrique australe, de Madagascar, de Mayotte, de Maurice et de l'Asie.

Dans un contexte international marqué par l'émergence régulière de nouvelles menaces sanitaires, les points d'entrée constituent des maillons essentiels de la sécurité sanitaire nationale.

La pandémie de Covid-19, les épisodes épidémiques de Mpox, les arboviroses ou encore les alertes internationales liées à des agents infectieux émergents ont rappelé le rôle fondamental joué par les plateformes aéroportuaires dans la surveillance, la prévention et la gestion des risques.

L'aéroport Roland Garros est un point d'entrée du territoire au sens du Règlement Sanitaire International (RSI). À ce titre, il doit disposer de capacités lui permettant :

- d'assurer une réponse sanitaire adaptée,
- d'évaluer et prendre en charge les situations médicales rencontrées sur site,
- de contribuer à la détection précoce des menaces sanitaires,
- d'appuyer les dispositifs de gestion des événements sanitaires internationaux,
- d'assurer la continuité des missions de contrôle sanitaire aux frontières.

La création du service médical d'urgence à l'aéroport permet à La Réunion de disposer d'un outil pleinement conforme aux exigences internationales et nationales, en matière de sécurité sanitaire.

PRESENTATION DU SERVICE MEDICAL D'URGENCE

Ce nouveau service a vocation à répondre aux besoins de santé des voyageurs, des compagnies aériennes et des personnels de l'aéroport Roland Garros.

Ses deux missions principales

1. Assurer les soins de premiers recours et une première réponse aux urgences

Le service assure une prise en charge médicale des problèmes de santé sur place :

- Evaluation médicale initiale,
- Premiers secours et la prise en charge des urgences,
- Orientation des patients vers les structures de soins adaptées, lorsque nécessaire ;
- Coordination avec le SAMU 974 et les services de secours.

Il complète les dispositifs de secours existants, sans se substituer aux services d'urgence hospitaliers.

2. Renforcer le contrôle sanitaire aux frontières

À la demande de l'ARS La Réunion, le service apporte un appui aux missions médicales, en cas de risque ou d'alertes sanitaires :

- Identification des situations sanitaires à risque ;
- Evaluation médicale des voyageurs présentant un risque sanitaire ;
- Détection et la gestion des alertes sanitaires internationales ;
- Préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles.

Cette mission s'inscrit dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI), qui vise à prévenir la propagation internationale des maladies.

Son fonctionnement

Une équipe paramédicale dédiée à la plateforme aéroportuaire, avec son médecin référent.

Aéroport :

Deux infirmeries et une salle de soins sont à la disposition des passagers et du public au sein de l'aérogare. Une équipe dédiée, composée de quatre infirmiers de l'aéroport et d'un médecin référent du CHU de La Réunion à mi-temps, assure une présence de 5 h à 23 h 30 pour répondre aux besoins de soins et d'assistance.

CHU : Présent à mi-temps, le médecin référent est responsable, sur le plan médical, de l'organisation du service, de la qualité des soins prodigués, du circuit du médicament et de la formation continue du personnel paramédical.

À compter du 20 octobre, un appui au Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) pour l'Aide Médicale d'Urgence sera mis en place. Grâce à la signature d'une convention entre le SMU et le SAMU 974, les protocoles infirmiers de soins d'urgence seront progressivement déployés au bénéfice des passagers et des personnels de l'aéroport, y compris les partenaires et les représentants institutionnels."

UN PARTENARIAT STRUCTURANT AU SERVICE DU TERRITOIRE

La convention tripartite a été signée ce 20 octobre 2026 par Jean-Jacques COIPIET, directeur général de l'ARS La Réunion, Lionel CALENGE, directeur général du CHU de La Réunion, et Fabrice GRONDIN, Directeur Général de l'Aéroport La Réunion Roland Garros. Elle encadre l'organisation du Service Médical d'urgence aéroportuaire, pour une durée initiale de trois ans.

L'ARS La Réunion

L'Agence assure le pilotage stratégique du dispositif et veille :

- à la conformité réglementaire du SMU,
- à son articulation avec les dispositifs de sécurité sanitaire,
- à son intégration dans les missions de contrôle sanitaire aux frontières,
- à la cohérence globale du système.

Le CHU de La Réunion

Il apporte son expertise médicale et contribue :

- à la supervision médicale du dispositif,
- à l'élaboration des protocoles,
- à la formation des professionnels,
- à l'organisation des prises en charge.

L'Aéroport La Réunion Roland-Garros

Il met à disposition :

- les infrastructures,
- les moyens logistiques,
- les locaux dédiés,
- les ressources nécessaires au fonctionnement quotidien du dispositif.